

1. Échelles de restrictions fonctionnelles

Contenu :

1. Colonne lombo-sacrée (ou dorsale inférieure)
2. Colonne cervicale (ou dorsale supérieure)
3. Membres inférieurs
4. Membres supérieurs

Objectifs :

Transmettre du médecin traitant au conseiller en réadaptation la nature et le degré de restrictions fonctionnelles, auxquelles le sujet est astreint soit comme conséquence directe des limitations fonctionnelles causées par la lésion, soit comme recommandation thérapeutique préventive pour éviter l'aggravation ou la rechute d'un état physique précaire.

Moyens :

Le mode de communication est basé sur les **verbes d'action** usuels correspondant aux mouvements des principaux segments corporels. L'évaluation du médecin se fait en dehors des lieux de travail. Elle prend en considération les capacités fonctionnelles biomécaniques générales de l'individu et ne se restreint pas aux seules exigences ou au contexte de l'emploi.

Note à transmettre au médecin :

Votre évaluation doit prendre en compte les capacités et les limitations fonctionnelles de l'individu pour toute activité de travail. Elle ne doit pas se restreindre aux seules exigences de l'emploi actuel du patient.

Pour l'échelle de la colonne lombo-sacrée, de la colonne cervicale ou des membres inférieurs, veuillez indiquer la classe de restrictions qui s'applique en biffant, s'il y a lieu, les éléments non pertinents.

Pour l'échelle des membres supérieurs, veuillez remplir les 3 sections en indiquant toutes les restrictions qui s'appliquent.

Dans tous les cas, vous pouvez ajouter au besoin des restrictions supplémentaires et vos commentaires dans la section prévue à cet effet.

ÉCHELLE DE RESTRICTIONS POUR LA COLONNE LOMBO-SACRÉE (ou dorsale inférieure)

Nom du travailleur : _____ No dossier : _____

Diagnostic : _____ Date de l'événement : _____

Veuillez indiquer les restrictions qui s'appliquent :

☐ **CLASSE 0**

Aucune restriction

☐ **CLASSE 1 : Restrictions légères**

Éviter d'accomplir de façon répétitive ou fréquente les activités qui impliquent de :

- soulever, porter, pousser, tirer des charges de plus de 15 à 25 kg
- travailler en position accroupie
- ramper, grimper
- effectuer des mouvements avec des amplitudes extrêmes de flexion, d'extension ou de torsion de la colonne lombaire
- subir des vibrations de basse fréquence ou des contrecoups à la colonne vertébrale (provoqués par du matériel roulant sans suspension par exemple)

Exemples : cas de discoïdectomie bien réussie, non souffrant, où les restrictions ont un rôle préventif; ou encore cas de séquelles d'entorse lombaire.

☐ **CLASSE 2 : Restrictions modérées**

En plus des restrictions de la classe 1, éviter les activités qui impliquent de :

- soulever, porter, pousser, tirer de façon répétitive ou fréquente des charges de plus de 5 à 15 kg
- effectuer des mouvements répétitifs ou fréquents de flexion, d'extension ou de torsion de la colonne lombaire, même de faible amplitude
- monter fréquemment plusieurs escaliers
- marcher en terrain accidenté ou glissant

Exemples : cas de lombalgie de type mécanique (dont la douleur est déclenchée surtout par des mouvements ou des efforts), avec ou sans irradiation aux membres inférieurs.

☐ **CLASSE 3 : Restrictions sévères**

En plus des restrictions des classes 1 et 2, éviter les activités qui impliquent de :

- soulever, porter, pousser, tirer de façon répétitive ou fréquente des charges dépassant environ 5 kg
- marcher longtemps
- garder la même posture (debout, assis) plus de 30 à 60 minutes
- travailler dans une position instable (ex.: dans des échafaudages, échelles, escaliers)
- effectuer des mouvements répétitifs des membres inférieurs (ex.: actionner des pédales)

Exemples : cas de lombalgie de type mixte (mécanique et inflammatoire, dont la douleur est déclenchée par des postures prolongées autant que par des efforts), avec ou sans irradiation aux membres inférieurs et pouvant s'accompagner d'une sensation de faiblesse ou de dérobade d'un ou des deux membres inférieurs.

☐ **CLASSE 4 : Restrictions très sévères**

En plus des restrictions des classes 1, 2 et 3 :

- Le caractère continu de la douleur et son effet sur le comportement et sur la capacité de concentration sont incompatibles avec tout travail régulier.
- On peut toutefois envisager une activité dont l'individu peut contrôler lui-même le rythme et l'horaire.

Exemples : cas de lombalgie, avec ou sans irradiation aux membres inférieurs, dont le niveau de douleur est élevé et continu, comme dans le cas d'un syndrome douloureux lombaire chronique ou dans le cas d'une chirurgie vertébrale au dos, avec résultat insatisfaisant ou complication.

☐ **Commentaires ou autres restrictions**

Nom du médecin : _____

Date de l'examen : _____

Signature : _____

COLONNE LOMBO-SACRÉE

 IRST - 1988

ÉCHELLE DE RESTRICTIONS POUR LA COLONNE CERVICALE (ou dorsale supérieure)

Nom du travailleur : _____ No dossier : _____

Diagnostic : _____ Date de l'événement : _____

Veillez indiquer les restrictions qui s'appliquent :

☐ **CLASSE 0**

Aucune restriction

☐ **CLASSE 1 : Restrictions légères**

Éviter d'accomplir de façon répétitive ou fréquente les activités qui impliquent de :

- soulever, porter, pousser, tirer des charges supérieures à environ 25 kg
- ramper
- effectuer des mouvements avec des amplitudes extrêmes de flexion, d'extension ou de torsion de la colonne cervicale
- subir des vibrations de basse fréquence ou des contrecoups à la colonne vertébrale (provoqués par du matériel roulant sans suspension par exemple)

Exemples : cas de discoïdectomie bien réussie, non souffrant, où les restrictions ont un rôle préventif; ou encore cas de séquelles d'entorse cervicale.

☐ **CLASSE 2 : Restrictions modérées**

En plus des restrictions de la classe 1, éviter les activités qui impliquent de :

- soulever, porter, pousser, tirer de façon répétitive ou fréquente des charges dépassant environ 15 kg
- effectuer des mouvements répétitifs ou fréquents de flexion, d'extension ou de torsion de la colonne cervicale, même de faible amplitude

Exemples : cas de cervicalgie de type mécanique (dont la douleur est déclenchée surtout par des mouvements ou des efforts), avec ou sans irradiation aux membres supérieurs.

☐ **CLASSE 3 : Restrictions sévères**

En plus des restrictions des classes 1 et 2, éviter les activités qui impliquent de :

- maintenir la colonne cervicale en position fixe plus de 30 à 60 minutes, même en position neutre (ex. : comme lorsqu'on fixe un écran devant soi)
- effectuer des mouvements répétitifs des membres supérieurs

Exemples : cas de cervicalgie de type mixte (mécanique et inflammatoire, dont la douleur est déclenchée par des postures prolongées autant que par des efforts), avec ou sans irradiation aux membres supérieurs et pouvant s'accompagner d'une sensation de faiblesse ou d'engourdissement d'un ou des deux membres supérieurs.

☐ **CLASSE 4 : Restrictions très sévères**

En plus des restrictions des classes 1, 2 et 3 :

- Le caractère continu de la douleur et son effet sur le comportement et sur la capacité de concentration sont incompatibles avec tout travail régulier.
- On peut toutefois envisager une activité dont l'individu peut contrôler lui-même le rythme et l'horaire.

Exemples : cas de fracture cervicale avec ankylose sévère ou cas de syndrome douloureux cervical chronique.

☐ **Commentaires ou autres restrictions**

Nom du médecin : _____

Date de l'examen : _____

Signature : _____

ÉCHELLE DE RESTRICTIONS POUR LES MEMBRES INFÉRIEURS

Nom du travailleur : _____ No dossier : _____

Diagnostic : _____ Date de l'événement : _____

Précisez la (les) région(s) atteinte(s)

- ☐ HANCHE(S) (☐ droite, ☐ gauche)
☐ GENOU(X) (☐ droit, ☐ gauche)
☐ CHEVILLE(S) (☐ droite, ☐ gauche)
☐ PIED(S) (☐ droit, ☐ gauche)

Veuillez indiquer les restrictions qui s'appliquent :

☐ **CLASSE 0**

Aucune restriction

☐ **CLASSE 1 : Restrictions légères**

Éviter d'accomplir de façon répétitive ou fréquente les activités qui impliquent de :

- soulever, porter, pousser, tirer des charges dépassant environ 25 kg
- travailler en position accroupie
- ramper
- grimper
- effectuer des mouvements avec des amplitudes extrêmes de l'articulation en cause

☐ **CLASSE 2 : Restrictions modérées**

En plus des restrictions de la classe 1, éviter les activités qui impliquent de :

- soulever, porter, pousser, tirer de façon répétitive ou fréquente des charges dépassant environ 15 kg
- effectuer des mouvements répétitifs ou fréquents, avec effort, de l'articulation en cause (comme pour l'actionnement d'un pédalier ou pour la marche prolongée)
- rester debout plusieurs heures
- pivoter sur le membre inférieur en cause
- monter fréquemment plusieurs escaliers
- marcher en terrain accidenté ou glissant
- travailler dans une position instable (ex. : dans des échafaudages, échelles, escaliers)

☐ **CLASSE 3 : Restrictions sévères**

En plus des restrictions de la classe 1 et 2, éviter les activités qui impliquent de :

- rester debout ou garder l'articulation en cause dans la même position plus de 30 à 60 minutes
- effectuer des mouvements répétitifs ou fréquents, même sans effort, de l'articulation en cause

☐ **CLASSE 4 : Restrictions très sévères**

En plus des restrictions des classes 1, 2 et 3 :

- La sévérité de l'atteinte fonctionnelle et/ou le caractère continu de la douleur sont incompatibles avec tout travail régulier
- On peut toutefois envisager une activité dont l'individu peut contrôler lui-même le rythme et l'horaire.

☐ **Commentaires ou autres restrictions**

Nom du médecin : _____

Date de l'examen : _____

Signature : _____

MEMBRES INFÉRIEURS



IRSST - 1988

ÉCHELLE DE RESTRICTIONS POUR LES MEMBRES SUPÉRIEURS

Nom du travailleur : _____ No dossier : _____

Diagnostic : _____ Date de l'événement : _____

À compléter

Patient

☐ gaucher

☐ droitier

Membre

☐ gauche

☐ droit

☐ bilatéral

Veuillez indiquer les restrictions qui s'appliquent (sections I, II et III) :

I	☐ MAIN ET POIGNET	Le patient ne peut : ☐ sentir, apprécier les textures par le toucher (re : sensibilité déficiente) ☐ manipuler ou saisir des objets du bout des doigts ☐ faire du travail de précision (guider, placer, régler, ajuster) ☐ exécuter des mouvements rapides des doigts ☐ fermer complètement la main ☐ tenir ☐ serrer ☐ effectuer des mouvements complets de flexion, d'extension, de latéralité ou de rotation du poignet
	☐ AVANT-BRAS ET	Le patient ne peut : ☐ fléchir complètement le coude ☐ étendre complètement le coude ☐ faire le geste de visser ou de dévisser
	☐ BRAS ET ÉPAULE	Le patient ne peut : ☐ élever le bras plus qu'à la hauteur des épaules ☐ garder le bras en position statique d'élévation ou d'abduction, même inférieure à 90 degrés ☐ effectuer des mouvements de rotation de l'épaule
II	☐ MOUVEMENTS	Le patient ne peut : ☐ soulever ou porter des charges dépassant environ ____ kg ☐ pousser, presser, appuyer ☐ tirer ☐ s'accrocher, s'agripper ☐ lancer
	☐ CONDITIONS	☐ Doit éviter de maintenir immobile l'articulation (précisez laquelle) _____ ☐ Doit éviter les mouvements répétitifs de l'articulation (précisez laquelle) _____ ☐ Aucun mouvement possible au niveau de l'articulation (précisez laquelle) _____ ☐ Paralysie totale ☐ Amputation au niveau de (précisez) _____ ☐ Ne peut subir des vibrations ou des contrecoups (directs ou avec instruments) ☐ Doit éviter les activités qui risquent d'entraîner des blessures cutanées (re: fragilité de la peau) ☐ Ne peut travailler au froid ☐ Allergie à (précisez) _____
III	☐ Commentaires ou autres restrictions	

Nom du médecin : _____

Date de l'examen : _____

Signature : _____

MEMBRES SUPÉRIEURS

 IRSST - 1988